



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	19.10.2022
Titre du projet du marché	Mensuration officielle - Premier relevé Entreprise 091 Goumoëns 4 - 104 Villars-le-Terroir 4 - 262 Chavornay 7
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	245082
N° de la publication SIMAP	1289339
Date de publication SIMAP	04.10.2022
Adjudicateur	ETAT DE VAUD Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
Organisateur	Direction du cadastre et de la géoinformation (DCG), à l'attention de Cyril Favre, Avenue de l'Université 5, 1014 LAUSANNE, Téléphone: +41 21 316 74 11, E-mail: info.dgtl@vd.ch
Inscription	15/11/2022, sur simap.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	18/10/2022, sur simap.
Rendu documents	15/11/2022 à 12h00. Deux exemplaires papier, l'appel d'offres ne précise pas si le timbre postal fait foi.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71355000 - Services d'arpentage, 71355200 - Services d'arpentage cadastral
Description détaillée des prestations / du projet	Travaux de premier relevé sur les communes de Goumoëns, Villars-le-Terroir et Chavornay.
Communauté de mandataires	Admise. Le bureau pilote doit réaliser au minimum 50% de l'ensemble des prestations. Il devra, dans tous les cas, réaliser le 100% des travaux liés à l'abornement et au piquetage. L'ingénieur-e géomètre breveté-e responsable, inscrit-e au registre fédéral des ingénieurs géomètres (cf. art. 41 LGéo), doit faire partie du bureau pilote.
Sous-traitance	Admise. Autorisée que pour l'acquisition des données relatives aux couches d'information « couverture du sol » et « objets divers ».
Mandataires préimpliqués	Pas d'indications dans l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Pas mentionné.
Conditions de participation	La responsabilité de la supervision des travaux doit être confiée à un-e ingénieur-e géomètre breveté-e, inscrit-e au registre fédéral des ingénieurs géomètres. - la responsabilité de la supervision des travaux n'est pas confiée à un-e ingénieur-e géomètre breveté-e, inscrit-e au registre fédéral des ingénieurs géomètres; - l'un des documents exigés n'est pas présenté;
Critères d'aptitude	Pas de critères d'aptitudes exprimés. Exigences minimales : Une offre sera exclue, notamment si : <input checked="" type="checkbox"/> la note est inférieure ou égale à 1 pour les sous-critères d'organisation du marché concernant le chef de projet, la conception,

calcul et analyse des points fixes, et l'abornement;
☒ la note est égale à 0 pour le critère de retards dans le traitement ou la livraison de dossiers de mensuration officielle ces 5 dernières années dans tous les cantons où a opéré le soumissionnaire.

Critères d'adjudication / de sélection

C1 : Prix 20%, notation selon méthode T2
C2 : Organisation pour l'exécution du marché 45%
C3 : Organisation de base du soumissionnaire 17%
C4 : Références et travaux antécédents du soumissionnaire 18%
Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**Qualités de l'appel d'offres**

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Préimplification : sans objet.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA144 (2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées. C'est par défaut l'art.11 al.1 LDA qui s'applique.

Manques de l'appel d'offres

Cette procédure ouverte étant soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux, le critère 3.3 (critère d'apprentissage non admis dans les marchés soumis) doit être revu/reformulé afin de garantir l'égalité de traitement des potentiels soumissionnaires à l'étranger. L'OMPr avait fourni à l'organisateur de la procédure des solutions pragmatiques pour corriger ce point (il aurait été plausible d'élargir la notion d'apprenti à celle de stagiaire de manière à rendre compatible ce marché avec les accords internationaux.).

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'absence d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

